



Le dispositif COS d'Ehpad hors les murs

Le COS inscrit ses Ehpad dans la politique de maintien à domicile des personnes âgées et met en œuvre, depuis 2015, un dispositif d'« Ehpad hors les murs » qui vise à favoriser le maintien à domicile et à prévenir ou gérer les risques de rupture.

- **Le contexte**

L'un des risques majeurs du maintien à domicile des personnes fragilisées par l'âge et la maladie est que, lorsqu'un problème survient en soirée ou la nuit, elles n'ont jusqu'à présent pas d'autre choix que d'être hospitalisées dans le service d'urgence médicale le plus proche. Cette rupture engendre bien souvent un traumatisme affectif et psychologique, qui accélère le déclin de leurs capacités cognitives, générant souvent des complications pour leur retour à domicile après l'hospitalisation.

- **Une innovation sociale au service du maintien à domicile**

Le concept d'« Ehpad hors les murs » du COS est mis en œuvre au sein de l'Ehpad COS Villa Pia, avec comme objectif de faire bénéficier les personnes âgées qui souhaitent vieillir chez elles, d'une téléassistance reliée 24h/24 à l'équipe soignante de l'Ehpad et d'un accueil d'urgence 24h/24.

Ce concept repose sur un ensemble de dispositifs intégrés :

- Une connexion permanente 24h/24 par visio-assistance et un dossier médical partagé entre le domicile et l'Ehpad.
- Une offre de répit et d'accompagnement souple : accueil séquentiel (jour-nuit-soirée), répit au domicile et soutien psychologique de l'aidant.
- Un partenariat renforcé et formalisé (conventions) avec les services ambulatoires : professionnels libéraux (Médecin, IDE), SSIAD, SOS Médecins, Samu...
- Une chambre d'accueil d'urgence 24h/24 à l'Ehpad COS Villa Pia.

Si l'offre de répit et d'accompagnement n'a pas permis d'éviter une situation de crise, l'aidant peut à tout moment contacter l'infirmière de l'Ehpad par visio assistance (tablette). En fonction de la situation, l'infirmière évalue la réponse à apporter et, si nécessaire, en lien avec le Samu ou le médecin traitant, propose un accueil d'urgence en Ehpad.

Il permet, tout en s'assurant d'une validation médicale de la situation (médecin traitant, SOS, SAMU), d'éviter une hospitalisation non pertinente et répondre à un besoin d'accueil temporaire non anticipé/non résolu.

L' « Ehpad hors les murs » présente de nombreux atouts innovants :

- Rendre accessible l'expertise gériatrique d'un Ehpad aux personnes âgées résidant à leur domicile : assistance 24h/24h, équipe pluridisciplinaire, hébergement séquentiel, lien social.
- Maîtriser son projet d'accompagnement en fonction des besoins.
- Anticiper les risques de rupture dans le quotidien des personnes isolées, réduire le nombre d'hospitalisations inutiles et permettre de rester au domicile le plus longtemps possible.
- Rassurer le couple aidant-aidé, en maîtrisant le risque lié à la fragilité/hospitalisation de l'aidant par une solution d'hébergement d'urgence 24h/24.

A noter que la tablette permet aux différents intervenants de bénéficier d'un dossier médical personnel. Un temps est donc nécessaire pour l'opérabilité du système (installation, formations de la personne et des professionnels libéraux), les bénéficiaires deviennent adeptes de cette révolution technologique « rassurante » et simple d'utilisation.

Expérimenté dans le cadre du PAERPA (programme Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie) en Aquitaine, ce dispositif sera également mis en œuvre dans le nouvel Ehpad que le COS ouvrira en Ile-de-France (Viroflay - 78) en janvier 2017.

Les EHPAD du COS sont les premiers, en France, à mettre en œuvre d'un tel dispositif pour favoriser le maintien à domicile de personnes âgées.

Le Dossier Médical Personnel (DMP) :

Le DMP est dossier médical informatisé, accessible via Internet. Il permet aux professionnels de santé qui prennent en charge le patient de partager les informations de santé utiles à la coordination des soins du patient. Le DMP peut être créé lors d'une consultation médicale ou lors d'une admission dans une structure de soins.